

Le Messager

EDITION CHABLAIS

Jeudi 8 janvier 2026

2,50 € - N° 2

Gratuit et écolo : ils vont encore puiser l'eau à la source

CHABLAIS P. 13

SANTÉ DU LAC

Le Léman suspendu à un organisme invisible

P. 2-3



LE SALON DE
L'APPRENTISSAGE
DE L'ALTERNANCE
ET DES MÉTIERS

DU CAP AU BAC+5

ROCHEXPO
LA ROCHE SUR FORON

21 > 22

JAN 26
8H30 À 17H

entrée libre et gratuite



<https://salonprepa.fr>



ME0101

lemessager.fr @LeMessagerChablais

annonces

IMMOBILIER

**Agréable appartement de 73 m² utiles
Sous toiture - Etat neuf**
Situé à 100 mètres de la Mairie-Ecole à **VULBENS**
Chambre parents + chambre enfant + 1 petite pièce à usage de bureau ou dressing. Cuisine ouverte sur séjour avec balcon couvert
Poutres de toiture apparentes
Prix : 267'000 euros **Tél : 06 13 35 53 21**
(Il est possible d'acquérir, en sus, un garage avec jardin attenant de 113 m² dans la copropriété)

EMPLOI

Recherche d'emploi

PARTICULIER FAIT
PETITS DÉMÉNAGEMENTS,
ENLEVE TOUT ENCOMBRANT.
Tél. 07.89.29.53.37

BONNES AFFAIRES

Achats

ACHÈTE
Tout Meuble ancien
Biblot - Horlogerie
Publicité - Curiosité
DÉPLACEMENT GRATUIT
LAVY ANTIQUITÉ
04 50 31 75 75 / 06 20 59 81 82

ACHATS BOIS SUR PIED, EPICEAS FRAIS ET SCOLYTES, PAIEMENT 20% AVANT LES COUPES.

PRO : tél. 06.81.09.34.60

SERVICES AUX PARTICULIERS

**Possibilité
DÉBARRAS GRATUIT**
Urgence Debarras 74
06 36 55 52 53

Être aidé

Propose travaux de plâtrerie, peinture intérieure et extérieure, revêtement de sol, tous types d'aménagement. Emploi Déclaré.

PART : 06.28.98.15.72

Etre ensemble


Moi c'est Muriel, j'ai 57 ans, je viens de me séparer et j'ai envie de m'amuser en 2026.
Appelle-moi au 0895 10 03 14 (0,80€/min)


Monique, 61ans, souhaite démarer 2026 avec un homme dans sa vie ! Intéressé ?
Tel lui au 0895 10 03 14 (0,80€/min)

FETERNES

SALLE DES FÊTES
Dimanche 18 janvier à 15h

LOTTO

OUVERTURES à partir de 14h00
25€ les 3 cartons + 1 carton OFFERT
Nombreux lots à gagner (Plusieurs Week-end /
Téléviseur / Baby-Foot et de nombreux autres lots)
Réservation au 06.80.81.03.46

LARRINGES

SALLE DES FÊTES DE LARRINGES

Dimanche 18 janvier à 15h00

CONCOURS DE BELOTE
Inscriptions à 14h30

13€ / personne

1^{er} prix Cochon, 2^{er} prix Mouton, Jambons etc...
Organisé par le Comité des Fêtes
Buvette sur place

Le Messager LÉGALES

En application de l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif aux caractères (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0.189 euros HT pour l'année 2026. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

VIE JURIDIQUE CIVILE

VIE MATRIMONIALE



OFFICE NOTARIAL DE LA CORNICHE
Marina GUILLEUX et Sébastien SERREMOUNE
Notaires associés
20 Boulevard de la Corniche
CS 60085
74207 THONON-LES-BAINS

Aménagement de Régime Matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marina GUILLEUX, Notaire à Thonon-Les-Bains (74200) 20 Boulevard de la Corniche, le 22 décembre 2025, Monsieur Didier Clément CHEYROUSE, retraité, né à Sallanches le 28 janvier 1962 et Madame Mireille Mauricette Viviane BEGAIN, employée commerciale, née à Anthy-sur-Léman le 12 janvier 1965, demeurant ensemble à ANTHY (74200) 114 impasse des Pensées, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable ont aménagé leur régime matrimonial en apportant un bien propre de Mme Mireille CHEYROUSE à la communauté. Opposition à adresser dans les 3 mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le Notaire.



S.C.P. Jean-François GRILLAT, Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT et Lucie CIRIOLI
Notaires associés
84 Avenue du Léman 74890 BONS-EN-CHABLAI

INSERTION aménagement DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François GRILLAT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-François GRILLAT, Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT et Lucie CIRIOLI », titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à BONS EN CHABLAI (Haute-Savoie), 84 Avenue du Léman, CRPCEN 74046, le 17 décembre 2025, Monsieur Daniel René VITTEL, Médecin retraité, et Madame Michèle Suzanne Raymonde BERTHELOT, Infirmière Retraitee, demeurant ensemble à THONON LES BAINS (74200) 36 chemin des Harpes La Citadelle n.4.

Monsieur est né à PARIS (75012) le 27 janvier 1954.

Madame est née à LA FERTE MACE (61600) le 17 avril 1953.

Mariés à la mairie de NOGENT-SUR-MARNE (94130) le 4 février 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Bien apporté
APPORT DE BIEN PROPRE

Monsieur Daniel René VITTEL déclare apporter :

Désignation

Dans un ensemble immobilier sis à NOGENT-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE) 94130 13 Boulevard de Strasbourg, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
Q	182	13 Boulevard de Strasbourg	00 ha 26 a 87 ca

Désignation des biens :

Lot numéro vingt-six (26)

Lot numéro soixante-quatre (64)

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

L'emploi dans votre journal



Le Messager et l'ESSOR Savoyard

EST ÉDITÉ PAR LA S.A. IMPRIMERIE DU MESSAGER AU CAPITAL DE 194 348 €
SIÈGE SOCIAL : S.A. IMPRIMERIE DU MESSAGER - 19, AVENUE DU PRÉ-ROBERT SUD
CS80102 - 74201 THONON CEDEX - TÉL. 04 50 71 10 14

HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRÉSIDENT : OLIVIER DE RAYMAEKER

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE PUBLICATION : ERIC LEPERS

RÉDACTEUR EN CHEF : THOMAS DELOBELLE

ADMINISTRATEURS : ERWAN TANNAI - BERNARD MARCHANT

ACTIONNAIRE PRINCIPAL : VOIX DU NORD S.A.

N° DE COMMISSION PARITAIRE :

Le Messager : 0325C83023 - L'Essor Savoyard : 1224C85795

DÉPÔT LÉGAL : À PARUTION

N° ISSN LE MESSAGER CHABLIS 1276-1842 - LE MESSAGER GENEVOIS 1276-1427 - LE MESSAGER FAUCIGNY 1276-1419 - L'ESSOR 1161-2592

IMPRIMERIE DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51100 REIMS



POUR L'IMPRESSION DE NOS JOURNAUX, LE GROUPE ROSELL LA VOIX OTE POUR DES MATERIAUX RESPECTUEUX

DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE GESTION DURABLE DE SES DÉCHETS. IL EST ENGAGÉ AVEC CITEO POUR LE RECYCLAGE

DU PAPIER. PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE

TAUX MOYEN DE FIBRES RECYCLÉES AUTOUR DE 80 %

LA FABRICATION DE CE JOURNAL A GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 81g DE CO2 PAR EXEMPLAIRE. TOUTS LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. LES PAPIERS ISSUS DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT.

CE JOURNAL PEUT ÊTRE RECYCLÉ : PENSEZ À POUR



ANNONCES

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT SITUÉ AU 1er ETAGE AVEC CAVE,
ABRIS VOITURE ET PARKING
215 ROUTE D'ARPIGNY - 74250 FILLINGS

MISE A PRIX 180 000 €

FIXEE AU VENDREDI 27 FEVRIER 2026 - 15 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS,
au Palais de Justice sis 10 rue de l'Hôtel Dieu à THONON-LES-BAINS (74200).

DESIGNATION

Dans un immeuble en copropriété dénommé Les Ateliers d'Arpigny, sis 215 route d'Arpigny 74250 FILLINGS, cadastré section E N°2358, 2360, 2363 et 2482

Lot n°4 : à l'extérieur, un parking d'une superficie de 12,50m² portant le n°4 du plan, et les 3/1000èmes de la propriété du sol et des parties générales

Lot n°102 : dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un abri couvert à usage de parking d'une superficie de 12,50m² environ portant le n°102 du plan du rez-de-chaussée, et les 7/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 333/1000èmes des parties communes spéciales

Lot n°251 : dans le bâtiment E, au rez-de-chaussée, une cave d'une superficie de 1,40m² environ portant le n°251 du plan du rez-de-chaussée, et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 2/1000èmes des parties communes spéciales

Lot n°302 : dans le bâtiment F, au premier étage, un appartement d'une superficie privative de 37m² environ avec mansarde de 40m² portant le n°302 du plan du premier étage, comprenant une pièce principale en longueur avec un coin bureau, un coin cuisine, une salle d'eau et une chambre, et les 91/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 452/1000èmes des parties communes spéciales

Le tout d'une superficie privative de 18,21m² Loi Carrez, 67,95m² de surface hors Loi Carrez, et 1,27m² de parties annexes (cave).

Les biens sont occupés par le propriétaire.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de Monsieur FRACHEBOUD Jean Christophe, sans profession, de nationalité franco-suisse, né le 5 octobre 1965 à GENEVE (SUISSE), demeurant 27 Avenue du Mail à 1205 GENEVE (SUISSE), ayant la EURL P.O. SIMOND AVOCATS, société d'avocats inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, prise en la personne de Maître Pierre-Olivier SIMOND, Avocat associé et gérant de la structure, pour avocat constitué.

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des conditions de vente, déposé sous le n° RG 24/00090 au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS, où chacun peut en prendre connaissance ou au Cabinet de la EURL P.O. SIMOND AVOCATS, société d'avocats inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, prise en la personne de Maître Pierre-Olivier SIMOND, Avocat associé et gérant de la structure.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter les enchères, toute personne désirant enchérir devra remettre à son avocat une caution bancaire irrévocabile ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du compte séquestre représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 €.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne sera pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SELARL VIATORES, Commissaires de Justice associés à ANNEMASSE, (tél. 04.50.92.72.41) le lundi 16 février 2026 de 11 heures à 12 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à la EURL P.O. SIMOND AVOCATS, société d'avocats inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, prise en la personne de Maître Pierre-Olivier SIMOND, Avocat associé et gérant de la structure, domiciliée 11, avenue Jules Ferry 74100 ANNEMASSE - Téléphone : 04.50.92.89.85

LEX ENCHERES

Commissaires de Justice
NICOLLIN - CHAMOUX
Successeur de Maître Albert HOLTZ - Commissaire-Priseur Judiciaire
Tél : 04.50.26.27.36 - Agrément 2022-324

VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

www.interenchères.com/74002

MARDI 13 JANVIER A 10H - Après LJ SARL BATI-ALP, 1030 Route de Bidaille 74930 SCIENTRIER - Sur place et en live sur Intrenchères : Matériel de maçonnerie / TP dont camion MERCEDES Arocs ampiroll (2018), Grue POTAIN, porte char, étais, passerelles...- Expo : 30 min avant la vente

MARDI 13 JANVIER A 15H - Après LJ SAS ROUSSET BOIS, 432 Chemin des Prés Seigneurs, 74140 LOISIN - Sur place et en live sur Intrenchères : Chariot élévateur MANITOU, chalet, containers et important stock de bois (vendu au détail) - Expo : 30 min avant la vente

JEUDI 15 JANVIER A 9H30 - Après LJ EURL EAT JOY N CO, 118 Rue de l'Avenir 74300 THYEZ - Sur place et en live sur Intrenchères : Récent matériel et mobilier de restaurant (70 lots) - Expo : 30 min avant la vente



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE MAISON D'HABITATION AVEC ABRI EN BOIS ET DEPENDANCE, TERRASSE, CAVES, GARAGE

LE TOUT SITUÉ 596 RUE DE SAINT GERMAIN - 74910 SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE

MISE A PRIX 110 000 €

FIXEE AU VENDREDI 27 FEVRIER 2026 - 15 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS,
au Palais de Justice sis 10 rue de l'Hôtel Dieu à THONON-LES-BAINS (74200).

DESIGNATION

Sur la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE (74910), lieu-dit CERNAZ, une ferme avec terrain attenant, et une maisonnette annexe, figurant au cadastre section B n°471, section B n°491, section B n°600, section B n°1315, section B n°1316 et section B n°1317 pour une surface totale de 06ha 51a 48ca composée :

- d'une dépendance comprenant un étage sur rez-de-chaussée composée de deux pièces ;
- d'une maison d'habitation comprenant un sous-sol avec un réduit sous la porte d'entrée, une cave à vins, un local sous escalier, une buanderie, deux caves ; un rez-de-chaussée avec un hall d'entrée, une cuisine, une salle à manger, un salon ouvrant sur la terrasse ; un premier étage avec une mezzanine, un dégagement, une salle d'eau-WC, deux chambres ; un deuxième étage avec deux chambres, une salle de bains ; un garage.

Le tout d'une superficie privative de 179,09 m² de surface habitable totale, 299,73 m² de surface au sol totale et 25,71 m² de parties annexes (balcon, dépendances).

Les biens sont occupés par l'un des propriétaires

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE, dont le siège social est sis PAE "Les Glaïsins", 4 Avenue du Pré-Félin, ANNECY-LE-VIEUX à 74940 ANNECY, immatriculée au R.C.S. d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, ayant la SELARL RIMONDI - ALONSO - HUISSOUD - CAROULLE - PIETTRE, pour avocat constitué.

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des conditions de vente, déposé sous le n° RG 24/00057 au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS, où chacun peut en prendre connaissance ou au Cabinet de la SELARL RIMONDI - ALONSO - HUISSOUD - CAROULLE - PIETTRE.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter les enchères, toute personne désirant enchérir devra remettre à son avocat une caution bancaire irrévocabile ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du compte séquestre représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 €.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne sera pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTEL-DUCLOS-TISSOT, Commissaires de Justice associés à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, (tel. 04.50.49.20.80) le mercredi 18 février 2026 de 14 heures à 15 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL RIMONDI - ALONSO - HUISSOUD - CAROULLE - PIETTRE, « Le Président » 1 bis, Avenue des Tilleuls - 74200 THONON-LES-BAINS

Téléphone 04 50 26 31 46 - E-mail : saisies@avocat-rimondi.com.

ENQUÊTES PUBLIQUES



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE VALLORCINE

AVIS D'OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°103/2025 du 02 décembre 2025 Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffection et au déclassement d'une partie des emprises de la place de la Gare située sur le territoire de la commune de Vallorcine.

Monsieur François MARIE, Inspecteur Général de l'Administration du Développement Durable en retraite, a été désigné Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Vallorcine pendant quinze jours consécutifs, soit du mercredi 07 janvier 2026 au mercredi 21 janvier 2026 inclus, selon les horaires suivants :

- lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

- mardi et jeudi de 13h30 à 18h00

(sauf samedis, dimanches et jours fériés)

Monsieur François MARIE, Commissaire Enquêteur, tiendra une permanence en mairie de Vallorcine le mercredi 07 janvier 2026 de 08h00 à 12h00 et le mercredi 21 janvier 2026 de 08h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public après enquête publique dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,
Jérémie VALLAS.

Nous publions vos
**ANNONCES
LEGALES**

52 FOIS
par an



ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



Commune de Marnaz

PPVE – projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Marnaz Cœur de Ville

Par arrêté n°2025/12/451A, en date du 4 décembre 2025, le Maire de Marnaz a ordonné l'ouverture et l'organisation de la participation du public par voie électronique sur le dossier de création de la zone d'aménagement concerté Marnaz Cœur de Ville.

La participation est ouverte pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 – 8h30 au jeudi 5 février 2026 – 17h30 inclus.

Le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du projet Marnaz Cœur de Ville et les pièces qui l'accompagnent sont consultables :

• Par voie électronique, sur le site internet de la commune de Marnaz : <https://www.marnaz.fr/>

• À la mairie de Marnaz – 44 rue de la Mairie 74460 MARNAZ - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30 et le samedi de 8h30 - 12h00.

Le public pourra formuler ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : PPVE-ZAC-MCV@registre-dematerialise.fr

Tout courrier électronique reçu après le jeudi 5 février 2026 - 17h30, date de clôture de la participation du public, ne pourra être pris en compte.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre du projet d'aménagement. Cette évaluation est incluse dans l'étude d'impact et ses compléments au titre de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Elle peut être consultée, avec l'avis rendu par l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis, dans les mêmes conditions que le dossier de création.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Afin de permettre la prise en considération des observations et propositions déposées par le public, une synthèse sera effectuée à l'expiration du délai de participation du public (sauf en cas d'absence d'observations et de propositions).

ADOPTION EN CONSEIL MUNICIPAL

Après un délai minimum de 4 jours, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté Marnaz Cœur de Ville pourra être adopté en Conseil municipal.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative rendra public par voie électronique :

• La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a tenu compte,

• Dans un document séparé, les motifs de la décision.

Pour toute information sur le dossier soumis à la participation du public et toute question sur le dossier, une demande peut être faite auprès de Madame le Maire, responsable du projet de ZAC Marnaz Cœur de Ville par courrier électronique : PPVE-ZAC-MCV@registre-dematerialise.fr

Commune de La Chapelle d'Abondance

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Chapelle d'Abondance

Par arrêté municipal n° 78/25 en date du 29 décembre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui portera sur la Déclaration de projet important mise en compatibilité (DPMeC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Chapelle d'Abondance.

Ce projet a pour objectif principal la construction du Centre d'intervention et de Secours des Portes du Soleil.

A cet effet, M. Pascal GUY, Cadre supérieur INEDIS-EDF-GDF est désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête. Il est suppléé par M. Hugues ASPORD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera pour une durée de 32 jours du vendredi 23 janvier 2026 au vendredi 23 février 2026 en Mairie de La Chapelle d'Abondance, 18, Route de Savoie, 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE. Le public pourra y prendre connaissance du dossier ou sur le site internet de la commune www.lachapelledabondance.com.

Le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences en mairie :

- Vendredi 23 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00, - Vendredi 6 février 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation d'une portion du chemin rural « La Grange des Perrières » – Commune de CHATILLON-SUR-CLUSES

Par arrêté municipal n° A117_2025 du 29 décembre 2025, le Maire de la Commune de CHATILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation d'une portion du chemin rural « La Grange des Perrières ».

- Mme Isabelle FORTUIT a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse.

- L'enquête sera ouverte du lundi 26 janvier au lundi 9 février 2026 inclus.

Pendant cette période, le dossier pourra être consulté au format numérique, sur le site internet de la commune : www.chatillonsurcluses.fr, ainsi qu'à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

La commissaire enquêteuse se tiendra à la disposition du public à la Mairie de CHATILLON-SUR-CLUSES le jeudi 29 janvier 2026 de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête ouvert en Mairie ou adressées par courrier à la Mairie « à l'attention de Mme la commissaire enquêteuse, Mairie de CHATILLON-SUR-CLUSES, 15 place de la Mairie, 74300 CHATILLON-SUR-CLUSES »

ou par courrier électronique à : mairie@chatillonsurcluses.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, HÔPITAUX...
Dématerielisez vos marchés sur proxilegales.fr



95€
la publication de votre marché,
le DCE et
la réponse électronique
*sans engagement

PROXILEGALES
Publiez vos marchés
à plus de
18 000 entreprises
déjà inscrites
sur Proxilegales.fr

COMMUNE DE
BONNE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modalités de l'enquête publique prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de Bonne

Par délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2017, la mairie de BONNE a engagé la procédure de création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Cette démarche a pour objectif d'encadrer les constructions existantes et futures sur les secteurs de Haute et Basse Bonne, afin de préserver et valoriser le patrimoine local. Par arrêté municipal n°AR_25_154.URB, le maire de BONNE, a défini les modalités de l'enquête publique concernant l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Bonne. Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de BONNE pendant un mois à compter du 10 décembre 2025 et sur le site internet de la commune.

L'enquête publique sera présidée par Monsieur Luc DECOURRIERE en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E25000279/38 en date du 27 novembre 2025 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique aura lieu du 02/01/2026 à 9h00 jusqu'au 02/02/2026 inclus à 17h00, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, (à savoir les lundis de 13h30 à 17h00, mardis et mercredis de 9h00 à 13h00, jeudi de 13h30 à 18h00, vendredis de 9h00 à 13h00) et sur le site internet de la mairie ([https://mairie-bonne.fr](http://mairie-bonne.fr)).

Trois permanences seront tenues par Monsieur Luc DECOURRIERE au date suivante : vendredi 09/01/2026 de 9h00 à 12h00, le lundi 12/01/2026 de 13h30 à 16h30 et le mercredi 21/01/2026 de 9h00 à 12h00

L'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Bonne sera tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- Version papier en mairie de BONNE aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Version numérique sur les sites internet de la Commune de BONNE ([https://mairie-bonne.fr](http://mairie-bonne.fr))

• A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la commune est mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- Le diagnostic du PVAP,
- Le rapport du PVAP,
- Le règlement du PVAP,

• Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine,

• L'avis conforme de l'Autorité environnementale,

• La délibération du Conseil municipal approuvant le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Haute-Bonne,

• L'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture,

• Les avis émis par les personnes publiques associées.

Il sera possible pour le public de faire connaître ses observations, son point de vue et ses propositions jusqu'à la fin de l'enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Par courrier, à l'attention de Monsieur Luc DECOURRIERE, 479 vi de Chenaz, 74380 BONNE

- Par inscription sur le registre de l'enquête publique, déposé en mairie de BONNE, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Par message électronique à l'adresse suivante : urbanisme.ads@mairie-bonne.fr

A l'issue de cette enquête publique et après accord du Préfet de Région, le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Haute-Bonne. Le Conseil municipal adoptera le projet par délibération motivée, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public.

LA ROCHE
SUR FORON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification n°1 du PLU

Par arrêté en date du 5 janvier 2026, M. le Maire de La Roche-sur-Foron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU.

Les principaux objectifs de cette procédure portent sur la modification des règlements écrits et graphiques ainsi que la modification et création d'orientations d'aménagement et de programmation.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie du Mardi 27 janvier 2026 à 9h00 au Mardi 3 mars 2026 à 17h00 inclus. Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au service urbanisme et sur le site internet de la ville : [https://www.larochesurforon.fr/mes-demarches/plan-local-durbanisme-plu/](http://www.larochesurforon.fr/mes-demarches/plan-local-durbanisme-plu/)

Mme Isabelle FORTUIT a été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. M. Gérard VEYRAT a été nommé en qualité de commissaire suppléant. Elle recevra en mairie les observations, propositions, contre-propositions du public pendant trois permanences fixées aux dates et heures suivantes :

- Mardi 27 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 12 février 2026 de 14h00 à 17h00

- Mardi 3 mars 2026 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et contributions sur le projet de modification n°1 de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête dédié déposé en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à Mme le commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de La Roche-sur-Foron, COMMISSAIRE ENQUETEUR, 1 Place de la Mairie, CS 10130, 74805 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX.

Elles peuvent être encore adressées et enregistrées par voie électronique au moyen de l'adresse mail et du registre dématérialisé attribués à cet effet :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/7041/>

- enquete-publique-7041@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de Mme le commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie et sur le site internet. Au vu des avis recueillis et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PETITES ANNONCES

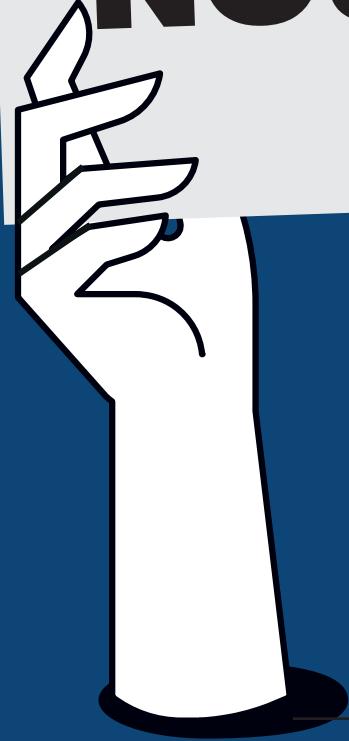
L'efficacité
de la PROXIMITÉ

dans VOTRE
JOURNAL

© Adobe Stock

Le Messager

NOUVEAUX HORAIRES Annonces légales



DIFFUSION JOURNAL PAPIER
RÉCEPTION DE VOS ANNONCES LÉGALES

LE LUNDI 18 HEURES POUR PARUTION LE JEUDI

DIFFUSION NUMÉRIQUE
DE VOS ANNONCES EN SPEL (Service de presse en ligne)
PARUTION QUOTIDIENNE

Votre service client est joignable au 04 50 71 16 16

VIE JURIDIQUE
DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/
CONSTITUTIONS

AVIS DE
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MORZINE en date du 01/01/2026 il a été constitué une société à E.U.R.L. présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RICHARD Philippe
Siège social : 495 route du vieux Moulin 74110 MORZINE Objet : menuiserie charpente - l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous les moyens ou sous quelque forme que ce soit à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 1000.000 euros Gérance : Philippe RICHARD demeurant 495 route du vieux Moulin 74110 MORZINE Gérant Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de THONON LES BAINS.

Pour avis et mention, la gérance



95 Rue Molière 69003 LYON
« L'Etoile » - 9A, avenue de Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

SCM DU CHATEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP régularisé par acte électronique en date à BLUFFY (74) du 17/12/2025, il a été constitué une Société Civile de Moyens présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCM DU CHATEAU
Siège : 325 Route du Col de Bluffy - 74290 BLUFFY

Objet : Faciliter l'activité professionnelle des membres par la mise en commun de tous moyens utiles ou nécessaires à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANNECY
Capital : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire :
Gérance : Alizée CAPLAIN-CASNEDI demeurant 57 Rue Jean Baud - 74600 ANNECY
et Marie PERRISSIN-FABERT demeurant 250 Rue Sarraute - 40000 MONT DE MARSAN

NOMINATION - TRANSFERT -
MODIFICATION - MOUVEMENT



POLLIEN GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertilis
74200 THONON-LES-BAINS

BRUNO GUYOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 600.000 euros
Siège social :
105 Route de Chez Portay,
74500 FETERNES
R.C.S. THONON-LES-BAINS
B 811 499 599

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 Décembre 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 400.000 € prélevée sur les réserves disponibles, pour le porter de 600.000 € à 1.000.000 €.
Le capital est ainsi fixé à la somme de 1.000.000 € divisé en 500 parts de 2.000 € chacune, au lieu de 600.000 € divisé en 500 parts de 1.200 € chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de THONON-LES-BAINS.

Pour avis,
La Gérance.

Transports Trombert

Société par actions simplifiée
au capital de 28 000 euros
Siège social : 4549 Route du Fer à Cheval, 74440 La Rivière Enverse RCS ANNECY 943 617 878

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Unique en date du 26 décembre 2025 a décidé de :
• augmenté le capital social d'un montant de Vingt-Sept Mille (27 000) Euros par émission de 27 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 euros à 28 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à Vingt-Huit Mille (28 000) Euros
• étendue, à compter de la même date, l'objet social à l'activité de à l'activité de prestations administratives et commerciales, d'apporteur d'affaires, dans le domaine du transport et des travaux publics.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié ; le reste demeurant inchangé

Mention sera faite au RCS d'Annecy.

Pour avis
La Présidente
Et pour insertion,
Maître Arielle GREVAZ



POLLIEN GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertilis
74200 THONON-LES-BAINS

PRESSE DU HAUT-GIFFRE

Société en nom collectif
au capital de 300.000,00 €
Siège social : 74340 SAMOENS
70 Avenue Cognac-Jay
R.C.S. ANNECY 532 003 464

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL
MODIFICATION DES ASSOCIES

Par délibération en date du 18/12/2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé, à compter du 18/12/2025, de réduire le capital social de 30.000 € par voie de rachat de 80 parts sociales pour le ramener de 300.000 € à 270.000 € et de constater la sortie du capital de Madame Florence CLOUET.

Aux termes d'un acte sous-seing privés signé électroniquement le xx/xx/2025, Madame Cécile CLOUET, demeurant à 74340 SAMOENS, 43 Rue des Billets, est devenue associée en nom, indéfiniment responsable à compter du 18/12/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY (74).

Pour avis,
La Gérance.

ANNONCES

VIE JURIDIQUE
DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS/
CESSATIONS

SNC KAJZAR

Société en nom collectif
en liquidation
au capital de 93 000 euros
Siège social : 52 rue de Savoie
74700 SALLANCHES
494 577 539 RCS ANNECY

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2025 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Luc KAJZAR demeurant 115 Impasse de Blanc d'en Bas 74300 CHATILLON SUR CLUSES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY.

Le siège de la liquidation est fixé 115 Impasse de Blanc d'en Bas 74300 CHATILLON SUR CLUSES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : ANNECY.
Pour avis,



ABONNEMENTS



■ 99€
→ Par chèque
Pour 1 an

■ 8.90 €
→ Par prélèvement
Mensuel* (joindre un RIB)
*Sans engagement

■ 152€
→ Par chèque
Pour 2 ans

Accès au journal
numérique
INCLUS



Ou remplissez ce bulletin à retourner dans une enveloppe

SANS L'AFFRANCHIR À : LE MESSAGER
Libre réponse 87271 - 59049 LILLE Cedex



Oui, je m'abonne au MESSAGER

CHABLAIS □ GENEVOIS □ FAUCIGNY □

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____

Commune _____

Tél. _____

E-mail _____

Date _____

Signature _____

Une question ?
Appelez-nous au 03 66 890 100
Appel non surtaxé